



**Cabinet du Maire**

Monsieur François DE RUGY  
Ministre de la Transition Écologique et Solidaire  
246 boulevard Saint-Germain,  
75007 PARIS

Gournay-sur-Marne, le 29 janvier 2019

N. réf. : ES/GP/CG/2019/012

Monsieur le Ministre,

J'ai déjà eu l'occasion à maintes reprises, sous ce Gouvernement et le précédent, d'interpeller l'Etat sur la situation de la commune de Gournay-sur-Marne dont je suis le Maire :

- courrier au Premier Ministre du 20 juin 2016 ;
- courrier au Premier Ministre du 20 septembre 2016 ;
- courrier au Ministre de la Cohésion des Territoires du 9 mars 2018 ;
- courrier au Préfet du 8 octobre 2018.

L'ensemble de ces courriers avait pour finalité de vous sensibiliser aux conditions d'application de nos obligations triennales compte tenu :

- de la densité déjà très élevée de notre commune ;
- du coût très élevé du foncier et de la construction s'expliquant notamment par le caractère inondable de 80% de notre territoire ;
- de la vulnérabilité de notre ville face au risque fort d'inondation.

En 2016, lors de mes premiers écrits à l'attention de l'État, je souhaitais vous exposer l'équation quasiment irrésolvable qui s'imposait à nous : conjuguer nos obligations de protection de la population et la gestion du risque inondation avec les objectifs de réalisation de logements sociaux, toujours plus élevés de triennales en triennales, entraînant une densification urbaine croissante incompatible avec la vulnérabilité de la commune et de ses habitants.

En février 2018, le risque s'est malheureusement concrétisé et notre Commune a été inondée par le débordement de la Marne. Il a fallu gérer par nos propres moyens cette crise, tant d'un point de vue humain (171 personnes évacuées par nos services consécutivement aux coupures d'électricité, inévitables dans ce type d'évènement) que matériel et financier (nettoyage et réparation des dégâts publics). Il a fallu en même temps continuer à travailler pour rester dans la légalité et atteindre nos objectifs triennaux, lesquels entraînent toujours davantage de constructions.

.../...

Si je reprends la plume à nouveau sur ce même thème, c'est en écho au courrier de notre Président de la République, adressé aux Maires le 16 novembre dernier, au sein duquel il a appelé de ses vœux une réforme de l'action publique qui *"ne peut avoir les mêmes règles, les mêmes normes dans une commune péri-urbaine et dans une ville d'outre-mer, au cœur d'une grande métropole et dans une commune rurale en Corse ou dans le Massif central"*.

Le Président de la République appelle donc dans ce même courrier à faire du *"cousu main"*.

Fort de cette nouvelle vision de la République décentralisée, qui doit donc faire du *"sur-mesure"*, je réitère mon souhait d'engager une discussion avec l'État concernant la situation unique de ma commune, inondable à 80% de son territoire, quant à ses objectifs triennaux.

Il semblerait que certaines communes aient pu être entendues sur leurs spécificités : arguments de la cherté du foncier et d'une densification déjà élevée pour Vincennes qui a obtenu une réduction significative de ses objectifs (voir mon courrier du 8 octobre 2018 à Monsieur le Préfet, sans réponse à ce jour).

À ces arguments tout aussi valables pour ma Ville, s'ajoute le caractère hautement inondable et avéré de mon territoire.

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'entame de réflexions partagées entre vos services et ma Commune autour d'un aménagement du calcul de ses objectifs triennaux actuels et pour le futur.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Maire,  
Éric SCHLEGEL



PJ. : Copies de 4 courriers

Copie : - Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires  
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis



**Cabinet du Maire**

Madame Jacqueline GOURAULT  
Ministre de la Cohésion des Territoires  
Ministère  
Hôtel de Castries  
72 rue de Varennes  
75007 PARIS

Gournay-sur-Marne, le 29 janvier 2019

N. réf. : ES/GP/CG/2019/011

Madame la Ministre,

J'ai déjà eu l'occasion à maintes reprises, sous ce Gouvernement et le précédent, d'interpeller l'État sur la situation de la commune de Gournay-sur-Marne dont je suis le Maire :

- courrier au Premier Ministre du 20 juin 2016 ;
- courrier au Premier Ministre du 20 septembre 2016 ;
- courrier au Ministre de la Cohésion des Territoires du 9 mars 2018 ;
- courrier au Préfet du 8 octobre 2018.

L'ensemble de ces courriers avait pour finalité de vous sensibiliser aux conditions d'application de nos obligations triennales compte tenu :

- de la densité déjà très élevée de notre commune ;
- du coût très élevé du foncier et de la construction s'expliquant notamment par le caractère inondable de 80% de notre territoire ;
- de la vulnérabilité de notre ville face au risque fort d'inondation.

En 2016, lors de mes premiers écrits à l'attention de l'État, je souhaitais vous exposer l'équation quasiment irrésolvable qui s'imposait à nous : conjuguer nos obligations de protection de la population et la gestion du risque inondation avec les objectifs de réalisation de logements sociaux, toujours plus élevés de triennales en triennales, entraînant une densification urbaine croissante incompatible avec la vulnérabilité de la commune et de ses habitants.

En février 2018, le risque s'est malheureusement concrétisé et notre Commune a été inondée par le débordement de la Marne. Il a fallu gérer par nos propres moyens cette crise, tant d'un point de vue humain (171 personnes évacuées par nos services consécutivement aux coupures d'électricité, inévitables dans ce type d'évènement) que matériel et financier (nettoyage et réparation des dégâts publics). Il a fallu en même temps continuer à travailler pour rester dans la légalité et atteindre nos objectifs triennaux, lesquels entraînent toujours davantage de constructions.

.../...

Si je reprends la plume à nouveau sur ce même thème, c'est en écho au courrier de notre Président de la République, adressé aux Maires le 16 novembre dernier, au sein duquel il a appelé de ses vœux une réforme de l'action publique qui *"ne peut avoir les mêmes règles, les mêmes normes dans une commune péri-urbaine et dans une ville d'outre-mer, au cœur d'une grande métropole et dans une commune rurale en Corse ou dans le Massif central"*.

Le Président de la République appelle donc dans ce même courrier à faire du *"cousu main"*.

Fort de cette nouvelle vision de la République décentralisée, qui doit donc faire du *"sur-mesure"*, je réitère mon souhait d'engager une discussion avec l'État concernant la situation unique de ma commune, inondable à 80% de son territoire, quant à ses objectifs triennaux.

Il semblerait que certaines communes aient pu être entendues sur leurs spécificités : arguments de la cherté du foncier et d'une densification déjà élevée pour Vincennes qui a obtenu une réduction significative de ses objectifs (voir mon courrier du 8 octobre 2018 à Monsieur le Préfet, sans réponse à ce jour).

À ces arguments tout aussi valables pour ma Ville, s'ajoute le caractère hautement inondable et avéré de mon territoire.

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'entame de réflexions partagées entre vos services et ma Commune autour d'un aménagement du calcul de ses objectifs triennaux actuels et pour le futur.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Maire,  
Éric SCHLEGEL



PJ. : Copies de 4 courriers

Copie : - Monsieur le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire  
- Monsieur Préfet de la Seine-Saint-Denis